

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 337

Artikel: Politique du développement : Sandoz et Ciba-Geigy menacent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028834>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique du développement: Sandoz et Ciba-Geigy menacent

Donc la chimie bâloise passe à l'attaque, ou à la contre-attaque puisqu'elle se sent mise en cause de façon inadmissible par le rapport d'une commission mandatée par les quatorze principales organisations suisses de coopération au développement pour faire le point de la politique de notre pays vis-à-vis du tiers monde¹.

La réplique des multinationales helvétiques est pour le moins sèche. Le marché mis entre les mains des responsables de Pain pour le prochain, Helvetas, de Swissaid, de l'Action de carême des catholiques suisses (pour ne citer que les principales organisations visées) est net : où vous vous distanciez des thèses exposées par la commission que vous avez mandatée, ou nous vous coupons les vivres (l'industrie devrait « réfléchir sérieusement si elle ne ferait pas mieux de financer directement ses propres projets plutôt que de soutenir des organisations d'aide au développement »), et de fait des dons de quatre à cinq chiffres, jusqu'ici versés, font déjà défaut cette année...

Il faut croire que le rapport incriminé frappe aux points sensibles... Concocté à l'origine d'une part pour faire pièce (DP 311 : La coopération au développement : la grande confusion des définitions) aux motifs avancés officiellement par le Conseil fédéral pour justifier la coopération, et d'autre part pour servir de bilan intermédiaire de l'action des organisations en cause, il aura eu au moins le mérite d'éclaircir le débat puisque les spécialistes des chimiques, dans une analyse jointe aux menaces, justifient leur position. Brièvement résumée, elle tient dans les postulats que nous résumons ci-dessous, en leur opposant les thèses correspondantes de la commission d'experts (telles qu'elles sont proposées en introduction de l'ou-

¹ Les thèses contestées ont paru en français sous le titre « Maldéveloppement Suisse-Monde » (propositions pour une nouvelle politique suisse de développement). Centre Europe-Tiers monde (37 quai Wilson, 1201 Genève).

vrage publié en français par le Centre Europe-Tiers monde) :

1. La « politisation ».

Les porte-parole de la chimie : pas question de politiser la question de l'entraide internationale ! L'économie suisse ne veut pas s'engager politiquement dans les pays sous-développés ou même hâter des modifications des structures politiques dans ces régions.

La commission des organisations de coopération au développement :

« Le changement des structures sociales et politiques existantes constitue, dans la plupart des pays sous-développés, la condition d'une économie répondant aux besoins de la masse populaire. Sans réforme agraire, par exemple, les couches pauvres de la population ne pourront atteindre une production alimentaire suffisante à leur subsistance. Notre politique de coopération doit donc s'efforcer de soutenir les pays qui ont créé, ou qui veulent créer, des structures favorables au développement. Lorsque les gouvernements entravent le développement et mènent une politique qui aggrave la misère, notre solidarité doit s'adresser aux mouvements qui luttent pour le développement et la libération des défavorisés.

» Il faut être clair sur le fait que l'aide au développement comporte toujours un facteur politique. Qu'on le veuille ou non, elle renforce l'ordre existant ou l'affaiblit. Les conflits qui résultent de cette dimension politique doivent être réglés ouvertement. De ce point de vue, la politique des projets de la Confédération aussi bien que des organisations d'entraide doit être repensée ».

2. Le « modèle » capitaliste européen.

Les porte-parole de la chimie : l'économie suisse voit dans l'exportation de nos normes commerciales une contribution positive qui favorise le développement; dans cette perspective, elle dis-

tingue expressément l'activité commerciale, et les contributions au développement qui en résultent, de l'aide au développement proprement dite; une des conditions « sine qua non » du dit commerce est la rentabilité à long terme.

La commission : « Les investissements privés aux Etats-Unis ne sont pas une aide à l'Amérique; les investissements privés dans le tiers monde ne sont pas une aide au développement. Ils sont effectués afin de rapporter des bénéfices. On ne cesse toutefois de les présenter comme des prestations en faveur des pays sous-développés, bien qu'il soit avéré que, dans la plupart des cas, ils freinent le développement plutôt qu'ils ne le stimulent. Les investissements privés transfèrent principalement des modèles de consommation occidentaux, ils apportent le plus souvent une technique nécessitant peu de main-d'œuvre mais d'importants capitaux (au lieu de faire l'inverse) et renforcent ainsi les inégalités.

Les organisations d'entraide et de coopération au développement qui avaient commandé le rapport, et sont ainsi concernées au premier chef par les menaces de la chimie bâloise sont les suivantes :

- Pain pour le prochain
- Service chrétien pour la paix
- Déclaration de Berne
- Action de Carême des catholiques suisses
- Fédération genevoise de coopération avec le tiers monde
- Fonds pour le développement et la solidarité avec l'Afrique
- Helvetas
- Commission interconfessionnelle pour les problèmes du développement
- Mouvement catholique ouvrier KAB
- Œuvre suisse d'entraide ouvrière
- SAFEP (groupes suisses allemands de travail sur la politique de développement)
- Conseil suisse pour la paix
- Swissaid

» La supériorité des Etats industriels du point de vue de la technique (y compris celle des armements) et des capitaux impose aux pays sous-développés des structures qui vont totalement à

l'encounter de leurs besoins. Par la technique moderne et l'engagement massif de capitaux, on crée dans le tiers monde des enclaves industrialisées ultra-modernes, qui n'apportent profit et bien-être qu'à peu de gens, alors que les conditions de vie de la majorité pauvre, surtout de la population paysanne, se détériorent davantage. Les revenus d'exportation augmentent, mais la capacité d'approvisionnement de la population devient toujours plus précaire. Un tel « développement » procure un surplus de gain à la classe dominante, peu nombreuse, et à l'économie des Etats industriels, mais entraîne en revanche le chômage, l'exode rural et la paupérisation des masses. La Suisse, comme pays industriel riche, participe activement à cette mal-orientation du développement et en tire profit ».

3. L'économie de marché et l'Etat.

Les porte-parole de la chimie : grâce à l'économie de marché, antithèse de l'interventionnisme étatique, les multinationales, par la création de nouveaux lieux de production, sont en mesure de favoriser le développement dans les pays où elles s'implantent. Une action facilement vérifiable ! Un exemple, le Brésil.

La commission : « Le trait commun aux pays « développés » et « sous-développés », aux riches et aux pauvres, c'est la mauvaise orientation du développement. Les Etats industriels se sont voués à une croissance apparemment illimitée, ont gaspillé des matières premières irremplaçables et ont porté des atteintes irréparables à l'environnement. La monstrueuse accumulation de richesses dans les pays industriels, avec tous ses effets négatifs, n'a pourtant été possible que parce que les pays sous-développés ont été condamnés à livrer des matières premières bon marché et à acquérir des produits manufacturés coûteux. L'orientation aberrante du développement dans les pays industriels a provoqué, et continue de provoquer, le développement mal orienté des pays sous-développés. La destruction de l'environnement, le gaspillage des matières premières et de l'énergie, et

la consommation de luxe dans les pays industriels sont inséparablement liés à la pauvreté, la faim et le chômage des pays sous-développés ».

On le voit, sur ces trois points principaux, les thèses sont apparemment inconciliables; il est possible cependant que l'affrontement entre dans une phase nouvelle de clarté si l'on n'en reste pas au stade des menaces et du chantage financier. Rompus à l'art des techniques commerciales à long terme, les responsables de la chimie bâloise doivent savoir qu'ils ne s'imposeront pas à leurs opposants par la seule affirmation brutale de leur dimension économique...

1 028 millions de francs

A titre de rapide rappel, un aperçu des ressources financières transférées de Suisse vers les pays en voie de développement l'année passée.

— Les prestations totales de la Suisse étaient en 1974 de 1 028 millions de francs, contre 947 millions de francs en 1973. Par rapport au produit national brut (PNB), ces prestations totales se sont élevées à 0,74 % en 1974, après avoir atteint 0,73 % en 1973.

— Une comparaison des chiffres pour 1973 et 1974 montre qu'avec 202 millions de francs en 1974, les prestations publiques à des conditions de faveur ont été de 2,4 % inférieures à celles de 1973 (207 millions de francs). Par rapport au PNB, elles ont passé de 0,16 % en 1973 à 0,14 % en 1974 (on entend par « prestations publiques à des conditions de faveur » tous les flux financiers vers les pays en développement et les institutions multilatérales de financement provenant de fonds publics qui sont fournis dans le but essentiel de favoriser le développement économique des pays en développement et qui sont assortis de conditions de faveur (dons, contributions assimilables à des dons, crédits d'une durée particulièrement longue et ayant un délai de grâce prolongé, ainsi qu'un taux d'intérêt de faveur).

— Les autres prestations publiques nettes ont été en 1974 de 30,5 millions de francs, contre 17,5 millions de francs en 1973 (les « autres prestations publiques nettes » comprennent tous les autres moyens fournis par des collectivités publiques mais qui ne sont pas assortis de conditions de faveur). — Les prestations nettes de l'économie privée, qui avaient presque doublé entre 1972 et 1973, se sont élevées en 1974 à 713 millions de francs, ce qui représente le 0,52 % du PNB. Ce résultat, comparé aux chiffres de 1973 (660 millions de francs), représente une augmentation de 8 % (par « prestations nettes de l'économie privée », il faut entendre tous les moyens fournis aux pays en développement par l'économie privée à des conditions du marché sous forme d'investissements privés, de crédits à l'exportation, d'émissions d'emprunts, etc.).

— Enfin, les prestations des œuvres privées d'entraide ont atteint en 1974, 82 millions de francs, contre 63 millions de francs en 1973, soit une augmentation de près de 30 % (par « prestations des œuvres privées d'entraide » on entend les dépenses d'aide au développement et de secours effectuées par des organismes privés sans but lucratif).

MERCI

Merci à tous les abonnés qui ont répondu à notre dernière missive : les noms d'éventuels nouveaux abonnés parvenus à la rédaction permettront, à n'en pas douter, d'augmenter le cercle des fidèles de « Domaine Public » ! Le temps de les trier, de les classer pour éviter les envois à double et de les reporter sur les étiquettes collantes indispensables, nous commençons l'expérience... Inutile de signaler à ceux qui n'auraient pas encore répondu à cet appel que nous restons à leur disposition !

P.S. — Un peu de statistiques : DP paraît depuis le 31 octobre 1963, il entre donc dans sa treizième année avec le présent numéro ; la collection complète du journal compte autant de numéros de la formule bi-mensuelle (neuf ans) que de l'hebdomadaire dans sa présentation actuelle.